

**ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE SAINT-  
GILLES**  
**Monsieur Th. Van Campenhout  
Echevin**  
Place Van Meenen, 39

**B - 1060 BRUXELLES**

V/Réf : PU2015-77/24215  
N/Réf. : AVL/JMB/SGL-2.376/s.577  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet : SAINT-GILLES. Rue de Savoie, 60.**  
**Construction d'un auvent et agrandissement d'une terrasse en façade arrière.**  
**Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 23 septembre 2015 sous référence, reçue le 1er octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 octobre 2015.

La demande concerne un immeuble qui fait partie d'un ensemble de deux maisons de style éclectique à façade polychrome (1906). L'immeuble est repris à l'Inventaire du patrimoine immobilier et est situé dans la zone de protection de l'Hôtel communal.

La demande vise à construire un auvent au niveau du rez-de-chaussée en façade arrière à l'endroit même d'un auvent qui a été démonté lors de la rénovation de 1996, comme l'atteste le permis de bâtir d'origine ainsi que des traces de cimentage sur le mur mitoyen.  
Elle vise également à agrandir la terrasse du premier étage de l'annexe arrière jusqu'au mur mitoyen.

La CRMS n'émet pas de remarque sur ces interventions car elles n'auront pas d'impact sur le bien classé ni sur le bien en question, pour autant que les prescriptions urbanistiques en vigueur soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme S. Buellinckx.